



**COMPOSITION DES JURYS  
UFR Sciences et Techniques  
Année universitaire 2024-2025**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accordant à l'Université de Bourgogne le droit de délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 2 Mathématiques et Applications parcours Mathématiques pour l'Ingénierie, alGorithmique, Statistique (MIGS)** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024/2025.

**Président : Hervé CARDOT**

**Membres :**

Abdessamad BARBARA  
Peggy CENAC GUESDON  
Xavier DUPUIS  
Yoann OFFRET

Catherine LABRUERE CHAZAL  
Nikola STOILOV  
Patrick TARDIVEL

Tout titulaire absent peut se faire suppléer par un autre intervenant, il en informe la Présidente de Jury. Tout enseignant intervenant dans l'année peut participer au jury.

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 13/11/2024

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

Luc IMHOFF